

République de Côte d'Ivoire



Programme des Nations Unies Pour le Développement

PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE

2009-2013

-Novembre 2009-

PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE

2009-2013

DOCUMENT DE PROGRAMME

Résumé exécutif :

La crise que connaît la Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat du 24 décembre 1999, accentuée par le conflit armé du 19 septembre 2002, a considérablement amplifié les dysfonctionnements de l'administration publique, en mettant à mal l'autorité de l'Etat, la stabilité politique et institutionnelle, l'obligation de rendre compte, la transparence dans la gestion des ressources publiques, l'application des normes juridiques et des décisions judiciaires, la qualité du travail institutionnel et administratif, et le respect des droits humains.

Le présent document d'appui à la gouvernance qui s'inscrit en cohérence avec le Document de Programme de Pays (CPD) 2009-2013, opérationnalisé à travers le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP), vise, à partir d'un état des lieux, à orienter les interventions du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en prenant en compte les priorités nationales en matière de gouvernance. Ce document est aussi la contribution du PNUD à la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (UNDAF) 2009-2013, dans le domaine de la gouvernance.

Les axes retenus dans le présent programme, tout en consolidant les acquis des anciennes interventions, se focalisent autour de six principales composantes : (i) amélioration de la gouvernance administrative, (ii) promotion de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale, (iii) renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne, (iv) amélioration de la gouvernance économique et promotion du secteur privé, (v) renforcement de la gouvernance judiciaire, promotion des droits humains, sécurité et prévention des conflits et (vi) amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux. Les produits et actions retenus devraient contribuer à améliorer l'efficacité et la transparence dans les secteurs concernés ainsi que la simplification des procédures.

Ce programme concerne pour l'essentiel les institutions de la République, certains ministères et organismes, les organisations de la société civile et le secteur privé afin que la synergie d'actions bénéficie à toutes les couches de la population, en respectant l'égalité de genre et les droits humains.

Pays : Côte d'Ivoire

PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE POUR LA PERIODE 2009-2013

Effet(s) de l'UNDAF:

- La paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme;
- Les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de population en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme.

Effets escomptés :

1. les processus électoraux sont participatifs et démocratiques ;
2. les processus de décentralisation et de développement local sont plus effectifs ;
3. l'administration publique est plus efficace, transparente et responsable ;
4. les institutions démocratiques (législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garant du respect des droits fondamentaux ;
5. l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux ;
6. les activités du secteur privé sont redynamisées pour la relance économique ;
7. l'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion sociale sont améliorés ;

Partenaire(s) Responsable(s) :

- Secrétariat Général du Gouvernement, Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (Cabinet du Premier Ministre), PNUD.

Autres partenaires :

- Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement,
- Institutions (Assemblée Nationale, Commission Electorale Indépendante)
- Ministères Techniques (Intérieur, Justice, Industrie et Secteur Privé, Fonction Publique et Emploi, Famille, Femme et Affaires Sociales), Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDH-CI), Organisation de la Société Civile (OSC), Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (CNLCPCAL) Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDCI), Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), Opérateurs Privés et autres partenaires au développement.
- Etc.

Période du programme : 2009-2013

Composantes du programme : (i) Amélioration de la gouvernance administrative ; (ii) Promotion de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale. (iii) renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ; (iv) gouvernance économique et promotion du secteur privé ; (v) gouvernance judiciaire, droits humains, sécurité et prévention des conflits (vi) amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux.

Titre du projet : Programme d'appui à la gouvernance.

Numéro de projet :

Durée du programme : 5 ans.

Arrangements de gestion : NIM/EX

Budget du projet : 83 880 000 USD

Total budget PNUD : 15 580 000 USD

Allocated ressources :

Apport initial du Gouvernement : 500 000 USD

Autres financements : 68 300 000 USD, dont 46 650 000 USD mobilisés pour les élections

Financement à rechercher : 21 150 000 USD

Approuvé par :

Paul Antoine BOHOUN BOUABRE
Ministre d'Etat, Ministre du Plan
et du Développement



10 NOV 2009

André CARVALHO
Directeur pays du PNUD
en Côte d'Ivoire



Programme d'appui à la gouvernance

Effets UNDAF	<ol style="list-style-type: none"> 1) La paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme ; 2) Les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de la population en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme.
Effets DPP	<ol style="list-style-type: none"> 1) les processus électoraux sont plus démocratiques et participatifs ; 2) la décentralisation et la gouvernance locale sont améliorées ; 3) la participation citoyenne est améliorée ; 4) l'administration publique est plus efficace, transparente et responsable ; 5) les institutions démocratiques, administratives, judiciaires, et de sécurité jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux ; 6) la participation du secteur privé à l'économie nationale s'est accrue ; 7) l'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion sociale sont améliorés.
Composante(s) d'Appui à la gouvernance	<ol style="list-style-type: none"> 1) amélioration de la gouvernance administrative ; 2) promotion de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale ; 3) renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ; 4) amélioration de la gouvernance économique et promotion du secteur privé ; 5) renforcement de la gouvernance judiciaire, droits humains, sécurité et prévention des conflits ; 6) prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux.

Programme d'Appui à la gouvernance

Produits attendus

- 1) l'organisation administrative est renforcée;
- 2) la communication gouvernementale est renforcée ;
- 3) le suivi du respect des règles de bonne conduite et d'éthique dans la fonction publique est opérationnalisé ;
- 4) l'adéquation profils/postes des agents est réalisée ;
- 5) le perfectionnement des agents publics est effectif ;
- 6) les ressources humaines devant appuyer le cycle électoral sont mobilisées et renforcées ;
- 7) les capacités de l'Assemblée Nationale sont renforcées ;
- 8) les OSC et les citoyens sont formés aux principes démocratiques et sensibilisés à la citoyenneté ;
- 9) le dispositif et les mesures d'appui au processus de décentralisation sont renforcés ;
- 10) les capacités de planification, de programmation, de coordination et de suivi/évaluation des collectivités locales, des communautés de base et des organisations faitières (ADDCl, UVICOCi) sont renforcées ;
- 11) les capacités de gestion des élus locaux et du personnel local sont renforcées ;
- 12) la participation du secteur privé à l'économie nationale est améliorée ;
- 13) des études prospectives sont réalisées et les conclusions prises en compte dans les programmes de développement ;
- 14) la coordination de l'aide publique au développement est rationalisée ;
- 15) les capacités pédagogiques de l'Institut de Formation judiciaire sont renforcées ;
- 16) les capacités institutionnelles de l'appareil judiciaire sont renforcées ;
- 17) les droits humains sont mieux connus et respectés ;
- 18) des mécanismes de prévention des conflits sont mis en place et font l'objet d'un suivi régulier ;
- 19) les capacités institutionnelles des instances et mécanismes de promotion du genre sont renforcées ;
- 20) le plan national d'action de la Résolution 1325 est mis en œuvre.

I – ANALYSE DE LA SITUATION

La crise que connaît la Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat du 24 décembre 1999, accentuée par le conflit armé du 19 septembre 2002, a entraîné une partition du pays en deux zones, le Sud sous contrôle gouvernemental et le Nord, sous contrôle des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN). Les occasions de recherche de solutions pour un retour à la paix ont été multipliées avec l'implication des communautés nationale, sous-régionale et internationale. Cette implication a permis la signature, par les forces belligérantes, de plusieurs accords (accords de Marcoussis, accords d'Accra I, II et III, accords de Pretoria ...) et le vote par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de plusieurs résolutions, y compris la mise en place d'une force d'interposition spéciale dite Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI).

L'impossibilité d'organiser l'élection présidentielle en 2005 a conduit les Nations Unies, après consultation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Africaine (UA), à adopter la résolution 1633 en octobre de la même année. Cette résolution faisait du Premier Ministre la personnalité centrale chargée de mettre à exécution la feuille de route. Elle sera ensuite complétée et précisée par la résolution 1721 de novembre 2006 qui présentait la nouvelle transition comme étant la dernière tout en prorogeant d'un an le mandat du chef de l'Etat. Face à certains blocages et contraintes, un autre accord dit Accord Politique de Ouagadougou (APO) a été signé le 4 mars 2007. Il est issu d'un dialogue direct entretenu entre la Présidence de la République et les Forces Nouvelles, facilité par le Chef de l'Etat du Burkina Faso, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO. Cet accord de paix de Ouagadougou a ouvert la voie à un nouveau contexte sociopolitique et suscité de grands espoirs pour la relance du processus de paix et de reconstruction nationale. Cependant, au niveau de la gouvernance, les difficultés suivantes sont identifiées.

Au niveau de la gouvernance institutionnelle et administrative, de manière générale, des dysfonctionnements importants et une baisse de rendement des services publics ont conduit à un déficit de gouvernance et à une accentuation de la corruption et de l'impunité. En effet, la sous-administration, voire l'absence d'une administration publique dans la partie sous contrôle des FAFN, a occasionné la mise en place de services et d'une économie parallèles. Dans le même temps, du fait des déplacements de populations, la zone gouvernementale a connu un accroissement de la demande de services publics dépassant largement les capacités de réponse. Les distorsions constatées, ainsi que l'insuffisance du contrôle/inspection et de l'évaluation de l'action publique, ont ainsi favorisé l'opacité dans la gestion des secteurs économiques et financiers essentiels, ainsi que la persistance de la corruption et de la fraude au sein de l'administration publique. L'ineffectivité du contrôle de l'action publique dans l'utilisation des ressources, ne permet pas d'évaluer l'impact réel des actions menées en tant qu'éléments de réponse aux attentes des couches sociales favorisant à la fois, une gestion non planifiée voire patrimoniale de ces ressources contraire aux attentes des populations et aux objectifs assignés.

De façon particulière, il y a lieu de constater une remise en cause de l'autorité de l'Etat, qui a accru les dysfonctionnements déjà existants et entamé le fonctionnement normal du Gouvernement depuis le début de la crise. La remise en cause continue de l'autorité de l'Etat s'est illustrée par la recrudescence de la violence sous toutes ses formes (conflit armé, affrontement entre les forces de défense et les étudiants, agressions et assassinat de magistrats, conflits entre forces de défense et de sécurité, conflits entre avocats et magistrats, etc.), l'affaiblissement continu des institutions étatiques y compris notamment le secteur clé de la justice (remise en cause permanente des décisions de justice), la persistance de l'anomie dans la gestion de la chose publique, et enfin la déliquescence des valeurs essentielles que sont la tolérance, la solidarité et l'éthique. Par rapport à l'équité du genre, la participation des femmes aux processus décisionnels demeure faible.

L'affaiblissement de l'Etat s'est aussi illustré par le non respect des procédures et règles de fonctionnement de l'administration publique, notamment pour ce qui concerne les textes

majeurs portant sur des domaines spécifiques tels que les attributions des différents ministères et les modalités opérationnelles de collaboration, l'exercice de la tutelle technique des sociétés d'Etat et autres organismes publics, les procédures de nomination au sein du secteur public et enfin les procédures administratives internes aux départements ministériels et services publics.

Cet état de fait a fortement exacerbé les insuffisances déjà existantes en matière de bonne gouvernance (transparence, responsabilité et obligation de rendre compte, participation des parties prenantes, pertinence des choix de politique, rigueur de l'exécution, contrôle et évaluation, respect de l'Etat de droit), et fragilisé le Gouvernement, perturbant ainsi l'efficacité de son action au cours de ces dernières années.

Au niveau de la gouvernance judiciaire, le secteur de la justice est aujourd'hui perçu par de nombreux opérateurs économiques et usagers, comme un frein à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie. Nombreux sont les justiciables qui émettent de sérieuses réserves à l'encontre des services de justice, en incriminant la lourdeur de l'appareil judiciaire, l'insuffisance notoire de ses ressources, l'absence de structures adéquates et le défaut d'équipements nécessaires à son bon fonctionnement et souvent la vénalité des acteurs. De plus, la désuétude voire l'inadaptation des infrastructures judiciaire et pénitentiaire n'apporte ni intimité ni sécurité aux victimes, particulièrement les femmes, dont le traitement par la justice est à améliorer au regard des préoccupations de genre. Ainsi, par rapport à leurs besoins spécifiques, elles ne bénéficient pas souvent d'une grande écoute aussi bien auprès des forces de défense et de sécurité que des magistrats. Ces derniers ne sont pas spécialement formés à la prise en charge des victimes des violences conjugales et/ou sexuelles. Cela constitue d'ailleurs, un frein au bon déroulement des enquêtes. Les ressources matérielles et techniques de recherche et d'investigation sont inadaptées et parfois même inexistantes. Dès lors, très peu de victimes portent plainte car rien ne garantit la poursuite de l'auteur présumé. Il s'en suit un sentiment d'impunité en rupture avec le principe d'accès égal au système judiciaire et d'équité, rendant difficile l'éradication des violences faites aux femmes. Toutes ces contraintes entravent la gouvernance judiciaire, alors même qu'il est reconnu, qu'il n'y a pas de développement économique effectif et durable sans aménagement et perfectionnement constant de l'environnement juridique, judiciaire et pénitentiaire auquel il sert de cadre, de support et de moyen.

Au plan sécuritaire, la crise a entraîné des perturbations profondes aux plans humanitaire, social, spatial, économique, institutionnel et politique. Il s'en est suivi une exacerbation de la dégradation progressive de la situation sécuritaire à laquelle le pays était déjà confronté depuis plusieurs décennies. Ceci est la conséquence de l'accroissement de la circulation des armes légères, des atteintes à la cohésion sociale, du ralentissement du développement économique, de l'accroissement du chômage et de l'augmentation du nombre de jeunes sans emploi. La prolifération des armes légères s'est accrue du fait des effets combinés de la guerre au Libéria, du coup de force militaire de décembre 1999 et des mutineries successives dans l'armée et du déclenchement du conflit armé, survenu en septembre 2002. Bien que des statistiques précises n'existent pas en Côte d'Ivoire sur les armes légères en circulation, il convient de noter l'importance de leur impact sur la sécurité des personnes et des biens. Sur la période 2005-2007, l'on a enregistré plus de 8 000 cas de vols à main armée. Pour le premier trimestre de l'année 2008, on note 1 057 cas de vols à main armée. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis en place la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (CNLCPCAL) et s'est engagé à mettre en œuvre les actions de l'ECOWAS Commission on Small Arms Proliferation (ECOSAP). Par ailleurs, des réseaux d'Organisations de la Société Civile sont actifs dans la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de la lutte contre la prolifération des armes légères. Des campagnes de sensibilisation sont entreprises par la Section Côte d'Ivoire du Réseau d'Actions sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO).

L'insécurité est également justifiée par la dégradation accélérée des infrastructures socio-économiques de base et le relèvement du taux de pauvreté évalué à 48,9% dans le DSRP 2009-2013 de la Côte d'Ivoire, le tout marqué par une persistance des inégalités de genre, qui contrarient l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, « le volume des infractions s'est accru de près de 12% depuis 2003 à ce jour » avec une généralisation de la criminalité et des violences sur l'ensemble du territoire et une aggravation des infractions : certaines formes traditionnelles de délinquance se sont considérablement démultipliées (les violences contre les femmes sont devenues plus courantes et préoccupantes) tandis que d'autres se sont « modernisées » par les moyens particulièrement sophistiqués utilisés par les gangs, bandes et réseaux (prostitution touchant de très jeunes filles et garçons, phénomènes des enfants de la rue et des coupeurs de routes, cybercriminalité, piratage des chaînes audiovisuelles cryptées).

Sur la question spécifique des droits humains, il convient de souligner que les divers Rapports de la Section Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUSC) ont permis d'avoir une meilleure connaissance des violations des droits humains, lesquelles demeurent persistantes, malgré les efforts du Gouvernement. Pour faire face à la situation, le Gouvernement a mis en place la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH). Cependant, les attentes des citoyens demeurent, du fait de l'insuffisance des moyens d'actions de la Commission. Les actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la promotion des droits humains sont encore peu perceptibles et les rapports sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, prescrits par les conventions et traités internationaux ne sont pas tous élaborés du fait de l'insuffisance des ressources.

Au plan des organisations de la société civile (OSC), il convient de souligner la complexité et l'insuffisance de leur implication dans le processus démocratique et institutionnel. Ainsi, les organisations de la société civile se caractérisent par la multitude des intervenants aux performances variées. Leurs capacités (techniques, humaines, financières) demeurent insuffisantes et leurs actions ont jusqu'à présent été insuffisamment coordonnées pour contribuer efficacement au processus de développement. Par ailleurs, leur polarisation, déjà forte s'accroît à l'approche des échéances électorales, le tout sur fond d'absence de cadre de concertation permanente entre l'Etat et les organisations du secteur privé et de la société civile.

En matière de genre, le contexte ivoirien se caractérise par un cadre national de promotion du genre de plus en plus favorable, qu'il s'agisse de l'adhésion aux conventions internationales, de l'engagement pris par le Président de la République, à travers sa déclaration solennelle en faveur du genre de février 2007, des efforts importants fournis par la Direction de promotion du genre et de l'Equité du Ministère de la Femme, de la Famille et des Affaires Sociales, mise en place en 2005, de la politique genre adoptée en mai 2009, de la révision du code de la personne et de la famille entamée en 2008-2009, notamment en vue d'y inclure davantage les préoccupations de genre, ou de l'engouement croissant des Ministères sectoriels et des organisations de la société civile, qui tendent à se structurer en réseaux. Toutefois, la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, avec comme préoccupations majeures la promotion de l'égalité entre les sexes et la réduction des disparités de genre, reste un enjeu majeur de développement du pays, qui s'est exacerbée avec la crise. La pauvreté féminine s'est accrue, avec un taux de 49,5% contre 48,4% chez les hommes, Il faut également noter un accroissement des violences selon le genre. En Côte d'Ivoire, les femmes qui représentent 51% de la population, sont peu présentes dans les instances décisionnelles. Sur 197 communes, on compte seulement 9 femmes maires, sur 58 départements et districts, un seul est dirigé par une femme, sur 225 parlementaires, on note 19 députés femmes (8,5%) ; sur 33 membres du gouvernement, seulement 4 ministres sont des femmes. De telles proportions sont loin de la « masse critique » de 30%, minimum nécessaire pour que les femmes exercent une influence politique significative.

Cependant, les organisations féminines se distinguent par leur dynamisme et leur engagement aux côtés des populations vulnérables. Les plus actives sont parfois appuyées par des Organisations Non Gouvernementales internationales ou des institutions de financement.

Depuis la Conférence Internationale de Beijing en Chine, certaines de ces associations se sont progressivement regroupées en réseaux, pour mieux atteindre leurs objectifs.

En matière de décentralisation et de gouvernance locale, avec l'impulsion donnée aux processus de sortie de crise, à la faveur des accords de paix de Ouagadougou de mars 2007, les enjeux de développement auxquels se trouve confronté l'Etat central sont multiples. La décentralisation en tant que priorité du Gouvernement, est traduite par une organisation territoriale régie aussi bien par les dispositions de la loi n°2001-478 du 9 août 2001 que celle de la loi n°2003-208 de juillet 2003 portant transfert des compétences, il est attendu des collectivités locales ivoiriennes qu'elles exercent des responsabilités croissantes pour contribuer au retour à la normalité et à la reconstruction post- conflit, tout en consolidant les processus de réintégration des populations déplacées et démobilisées sur leur territoire. De plus, pendant la crise, les collectivités locales ont émergé comme des partenaires de proximité qui pour certaines ont joué un rôle important en contribuant à atténuer la vulnérabilité des populations. Toutefois, la partition de fait du territoire national ne facilite pas la mise en œuvre effective de la décentralisation, un processus qui reste confronté à des problèmes d'ordre structurel et budgétaire, amplifiés par la crise de septembre 2002.

En outre, le redéploiement en zone Centre Nord Ouest (CNO) des autorités, du personnel administratif et des services techniques se fait progressivement. Toutefois, les autorités locales éprouvent de nombreuses difficultés à exercer leurs compétences en raison des préoccupations factuelles et de nouvelles hiérarchies établies et surtout pour n'avoir pas su aisément s'adapter aux exigences nouvelles des réalités locales (autres modes de vie et organisation, embrigadement des jeunes, relégitimation des autorités traditionnelles, coutumières et/ou religieuses etc.).

Concernant la gouvernance économique et le développement, l'implication du secteur privé est notablement contrariée par la recrudescence du harcèlement en tout genre dont il est l'objet. En effet, la fluidité du commerce reste sévèrement entravée par le « racket ». Bien que la croissance globale du PIB ait connu une reprise modeste – largement soutenue par l'industrie pétrolière – la situation économique et financière de la majeure partie de la population reste précaire. Dans les zones CNO en particulier, l'activité économique reste bien en dessous des niveaux avant la crise, entravée entre autres, par une reprise assez timide des services bancaires. Dans le sud, on assiste à de nombreuses fermetures et/ou délocalisations d'entreprises dues pour la plupart au harcèlement fiscal, à la concurrence déloyale, à la contrebande, et surtout à la corruption qui sévit, rendant les relations de plus en plus difficiles et délicates avec l'administration financière et commerciale. Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie, entre 1999 et novembre 2004, plus de 30.000 travailleurs ont perdu leur emploi. En février 2006, les estimations révèlent que les événements de novembre 2004 auraient occasionné la perte de 10.000 emplois. En outre, le départ des expatriés a privé de travail des prestataires de services formels et informels. Cette situation a considérablement augmenté le nombre de sans emploi, amplifiant ainsi le taux de chômage déjà élevé avant la crise.

La crise morale que traverse la société ivoirienne (impunité, problème de valeur, gain facile...) entretient l'existence et l'accoutumance des populations au phénomène de racket et surtout devient l'indicateur principal de la gouvernance dans la mesure où la passivité observée affecte:

- la compétitivité des entreprises ;
- la libre circulation des personnes et des biens ;
- les recettes de l'Etat en matière de fiscalité et de parafiscalité ;
- l'état des infrastructures ;
- la sécurité du pays ;
- les droits humains ;

- la vie sociale.

II - DEFIS DU PAYS

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans un processus de sortie de crise et de relance des politiques de développement du pays depuis la signature des accords politiques de Ouagadougou (APO) en mars 2007.

En effet, ces accords ont conduit à la formation d'un Gouvernement de Réconciliation Nationale et à l'adoption subséquente d'une matrice de mise en œuvre de ceux-ci. Cette matrice, qui constitue la feuille de route du Gouvernement, s'articule autour des points essentiels suivants: (i) identification/recensement des populations ; (ii) mise en place et conduite à son terme d'un processus électoral ; (iii) réorganisation inclusive des forces de défense et de sécurité.

La mise en application de l'APO a permis la réunification du pays, le redémarrage du déploiement de l'administration, notamment du corps préfectoral, la restauration des juridictions des zones CNO et la réalisation des audiences foraines. Ainsi, la phase de redéploiement général a permis un retour de 23 552 fonctionnaires et agents de l'Etat. Le redéploiement spécifique des administrations financières et des personnels des tribunaux et juridiction est en cours. En ce qui concerne les forces de défense et de sécurité, on note la création du Centre de Commandement Intégré, l'amorce d'un désarmement et d'une démobilisation d'une partie des forces belligérantes. A ce niveau, on note le profilage de 32 777 ex combattants dont 7598 démobilisés et 4018 volontaires pour la nouvelle armée sur 11711 effectivement regroupés. Concernant les groupes d'autodéfense, le profilage de 25 379 éléments a été effectué. Pour la sécurisation du processus électoral, la répartition sur tout le territoire national de 8000 agents de sécurité, composés pour moitié d'éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et pour l'autre moitié d'éléments des FAFN, a été effectuée.

S'agissant des élections proprement dites, les antennes locales de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ont été installées. De même que le processus de recensement des citoyens pour la confection des listes électorales couplée à l'opération d'identification des populations pour l'octroi des cartes nationales d'identité, est arrivé à son terme. Plus de 6 millions de personnes ont été enrôlées sur une population cible d'environ 8,6 millions soit un taux de couverture de 69,34%. Une opération de rattrapage a été effectuée. La quatrième réunion du cadre permanent de concertation (CPC) de l'APO tenue à Ouagadougou le 10 novembre 2008 a reconnu l'impossibilité d'organiser l'élection présidentielle à la date initialement prévue du 30 novembre 2008. Aussi, le quatrième accord complémentaire de l'APO du 22 décembre 2008 stipule-t-il que la nouvelle date pour cette élection présidentielle sera fixée, sur proposition de la CEI deux mois plus tard après la date de démobilisation des ex combattants des forces nouvelles et des miliciens qui auront chacun perçu la somme de 500 000 FCFA. L'élection présidentielle déjà reportée une fois, est envisagée pour le 29 novembre 2009.

S'agissant de la gouvernance économique, la lettre d'intention de Mars 2009 du Fonds Monétaire International indique clairement les efforts entrepris par le Gouvernement dans ce domaine et surtout met en exergue les défis auxquels il est amené à faire face pour réformer l'économie et assurer la relance, en tenant compte des enjeux.

Concernant la promotion du genre, la participation des femmes à la prise de décision constitue également un défi. L'émergence de coalitions de promotion des intérêts féminins se distinguant par leur dynamisme et leur engagement aux côtés des populations vulnérables offre des opportunités de partenariat qui devront d'abord mesurer les besoins de renforcement de capacités, et à terme contribuer à une meilleure prise en compte du genre. De fait, en matière de genre, le défi de la Côte d'Ivoire est de pouvoir tirer profit du potentiel transformateur de la crise pour contribuer à faire en sorte que les hommes et les femmes participent à chances égales au développement du pays. A moyen terme, il s'agira

d'appuyer l'opérationnalisation du plan d'action national (2008-2012) de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers ses quatre composantes : (i) l'inclusion des questions de genre dans les politiques et programmes de développement ; (ii) la participation des femmes et des hommes au processus de développement ; (iii) la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles ; (iv) le Renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision.

Tous ces défis pourraient se traduire par :

- la réunification effective du pays, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et l'instauration d'un climat de paix et de cohésion sociale ;
- l'organisation d'élections transparentes et équitables avec la participation de tous les citoyens ;
- la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques, la relance de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté ;
- la promotion de l'égalité des sexes et la participation des femmes aux processus décisionnels.

III - REPONSES DU GOUVERNEMENT

En réponse aux insuffisances relevées ci-dessus et avec l'appui de la communauté des partenaires au développement, le Gouvernement a poursuivi ses efforts et dispose de sérieux atouts. Notamment, avec la création d'un cadre institutionnel de promotion de la bonne gouvernance composé d'un Comité Interministériel à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités, d'un Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC) et d'un réseau de correspondants sectoriels issus des départements ministériels, du secteur privé et de la société civile. De même, divers programmes et projets de réformes institutionnelles et de renforcement des capacités opérationnelles ont été mis en œuvre, dans la perspective d'amélioration des pratiques de bonne gouvernance. Il s'agit du :

- Programme d'Assistance pour une Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire (PABG-CI), financé par le PNUD ;
- Projet d'Appui au Centre d'Education à Distance, soutenu par la Banque Mondiale ;
- Don de suivi de la performance du développement, financé par la Banque Mondiale ; Programme des Mesures correctives, financé par l'Union Européenne ;
- Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI), soutenu par la Banque Mondiale ;
- Don japonais de renforcement des capacités ;
- Projet d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit et de la Démocratie (PAREDD), soutenu par l'Agence Canadienne de Développement International ;
- Projet d'Appui à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (PAGRC), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

En outre, la Côte d'Ivoire, dispose de ressources humaines compétentes et en nombre. Elle bénéficie également, grâce aux travaux du Bureau National de la Prospective et aux instituts

Dim 

nationaux d'études et de recherches (Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée, Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale, Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques, Institut National de la Statistique), de connaissances précises sur la problématique de gouvernance. Par ailleurs, des acquis de plus en plus appréciables, en termes de textes et d'instruments de planification, sont à noter en matière de transparence dans la gestion des ressources publiques. Et surtout, une stratégie nationale de bonne gouvernance a été élaborée et adoptée en conseil des ministres en février 2007.

L'ensemble du Système des Nations Unies (SNU) a, pour sa part, coordonné son appui à la Côte d'Ivoire pour la période 2009-2013, à travers la formulation de son plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). C'est dans ce cadre que le PNUD et le Gouvernement ont procédé à l'élaboration du Document de Programme de Pays (CPD) 2009-2013 et de son plan d'action (CPAP), ainsi qu'un Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PARP) en cohérence avec le DSRP. En outre, à la demande du Gouvernement et des partenaires, le PNUD a appuyé l'exercice de formulation d'un programme national de sortie de crise avec la mise en place d'un mécanisme de financement de ce programme et, parallèlement, d'un mécanisme de financement destiné à la coordination des ressources pour les élections.

Egalement, en appui au processus de sortie de crise, l'Union Européenne (UE) dispose d'un nouveau cycle de programmation avec le pays intégrant les Accords de Partenariat Economique (APE).

Les institutions de Bretton Woods ont signé une assistance post-conflit avec le Gouvernement. De plus, l'Association Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont convenu que la Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée, en Mars 2009.

La BAD envisage également la poursuite de ses concours à la Côte d'Ivoire.

IV – JUSTIFICATION DU PROGRAMME

La Côte d'Ivoire vient de traverser des étapes critiques dans les processus de développement politico- institutionnels et de démocratisation, de gestion économique et financière, et de gestion administrative.

Dans le domaine de la gouvernance, malgré les efforts réalisés dans la résolution de la crise ivoirienne et l'engagement pris par les autorités politiques d'organiser l'élection présidentielle dans les délais arrêtés, il subsiste de sérieuses préoccupations relatives notamment : à la consolidation de la paix et de la sécurité, à la restauration de la confiance, à la promotion de l'Etat de droit, à la crédibilité de l'appareil judiciaire, à l'amélioration des conditions de vie des populations et de leur accès aux services sociaux de base, à une meilleure prise en compte des questions de genre, aux capacités et moyens d'intervention de l'administration publique, ainsi qu'à l'amélioration du climat des affaires et à la relance de l'économie nationale.

Le Gouvernement a adopté en février 2007, une stratégie nationale de bonne gouvernance articulée autour des priorités suivantes : (i) la relégitimation de l'Etat, (ii) la réhabilitation du secteur de la justice, le renforcement de la fonction sécuritaire et la consolidation de la chaîne de contrôle de l'action publique, et (iii) le renforcement des capacités humaines et la valorisation des compétences nationales.

En outre, il faut rappeler que pendant la première phase de la transition après le coup de force de 1999, le PNUD et le Gouvernement avaient mis en place le projet IVC/00/004-Programme d'assistance à la transition pour une bonne gouvernance. L'exécution de ce programme n'a pu être menée à terme en raison de l'intensification de la crise et les aléas qui en ont découlé.

A l'issue de la période de sortie de crise en cours qui doit prendre fin avec les prochaines élections prévues à la fin de l'année, des institutions légitimes, aptes à entreprendre la réhabilitation et la reconstruction nationale, devraient voir le jour. Toutefois, une reconstruction nationale sans la mise en œuvre des règles de bonne gouvernance ne peut conduire à la stabilité institutionnelle et sociale. A cet effet, le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités a entrepris d'élaborer un plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption pour la période 2010-2014. A cette occasion, le Gouvernement actualisera la stratégie nationale en matière de bonne gouvernance pour la période en cours, adoptée en 2007 en y intégrant les priorités nouvelles engendrées par le processus de sortie de crise et la transition démocratique. Dans cette optique, le cabinet du Premier Ministre est également engagé, en collaboration avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), dans un processus d'évaluation des besoins en renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'un programme pays de renforcement des capacités pour la Côte d'Ivoire.

Avec la reprise de la coopération internationale, l'ensemble du SNU, à travers l'UNDAF, a retenu cinq effets dans les domaines de la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance, de la relance économique, de l'environnement et des secteurs sociaux de base. Ainsi, d'ici 2013, les cinq effets attendus sont les suivants :

- la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et par la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme ;
- les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées sur le territoire national et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir toutes les couches de la population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme ;
- l'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorés ;
- les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations, notamment les plus vulnérables à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées ;
- les ressources en eau, forestières et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée.

Pour la réalisation de ces effets UNDAF, le PNUD en accord avec le Gouvernement a retenu, dans son Document de Programme de Pays (CPD) pour 2009-2013, opérationnalisé à travers un Plan d'Action de Programme de Pays (CPAP) trois axes de concentration : la réduction de la pauvreté pour l'atteinte des O.M.D, la gouvernance (qui fait l'objet du présent Programme d'appui) et la prévention de crises et le relèvement.

C'est en raison de ces attentes que le Gouvernement s'est engagé, avec l'assistance des partenaires au développement en général et du PNUD en particulier, à formuler et mettre en œuvre un programme de gouvernance orienté vers la restauration de l'autorité de l'Etat conduisant à l'émergence de formes pérennes de démocratie participative et à l'amélioration des conditions d'un développement humain durable.

Ce programme d'assistance s'inscrit aussi dans le cadre des préoccupations du PNUD en matière de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté, les dimensions politique, administrative et économique de la gouvernance constituant des problématiques centrales dans ces domaines. Le genre sera pris en compte tant au plan transversal qu'à travers des actions spécifiques. Il est à noter que la gouvernance considérée ici à la fois comme instrument et condition préalable du développement socio économique, avait fait l'objet d'une attention particulière dans les précédents cadres de coopération entre le PNUD et la Côte d'Ivoire.

V – OBJECTIFS-STRATEGIE DU PROGRAMME

5.1. Objectifs du programme

Le programme vise à contribuer à la promotion de la bonne gouvernance pour restaurer les fondements du développement durable en renforçant le cadre institutionnel d'intervention et la prise en compte du genre et des Droits de l'homme dans les actions tout en favorisant la participation des parties prenantes. En outre, le programme visera la promotion de la redevabilité, de la transparence dans la gestion des affaires publiques, ainsi que le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles des institutions concernées. Il est également envisagé de poursuivre des appuis aux études prospectives, pour mieux éclairer les processus de planification stratégique.

Dans l'ensemble, il s'agira de :

- améliorer la gouvernance administrative ;
- renforcer la gouvernance démocratique et locale, la décentralisation et la participation citoyenne ;
- renforcer les capacités des institutions et structures nationales et locales ;
- améliorer la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux ;
- contribuer à la promotion du secteur privé ;
- contribuer à la sécurité urbaine ;
- appuyer la consolidation de la paix et la prévention des crises.

5.2. Stratégie d'intervention du programme

La stratégie d'intervention du présent programme consiste à renouer avec «l'approche-programme», en regroupant l'essentiel des projets en cours appuyés par le PNUD en matière de gouvernance dans un programme, non pas « parapluie » mais multi-modulaire, rendant ainsi plus cohérente son assistance dans ce domaine tout en réalisant des économies d'échelle.

Cette stratégie repose en outre, sur le renforcement des capacités nationales, avec un accent particulier sur les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile.

Le programme sera mis en œuvre en synergie avec les interventions sectorielles des agences du SNU déclinées dans l'UNDAF, ainsi qu'avec celles des autres partenaires au développement, afin d'éviter les duplications dans les actions et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Une emphase particulière sera mise à cet effet sur le développement et le renforcement des partenariats stratégiques, ainsi que sur la mobilisation des ressources avec les institutions gouvernementales, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et la société civile.

Le renforcement des capacités des structures nationales aux niveaux central et local sera réalisé à partir d'une évaluation approfondie des capacités, en vue d'assurer une mise en œuvre efficace et une appropriation réelle au niveau des structures et institutions concernées. Dans ce domaine, le leadership sera assuré, en amont, par le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités, qui devra accompagner ensuite la mise en œuvre du programme.

Il a été retenu de se focaliser chaque fois que possible, au niveau de toutes les composantes, sur les «actions de terrain» aux niveaux régional et local, afin d'assurer l'impact et la pérennisation des actions, en atteignant directement les populations qui sont les véritables bénéficiaires du programme. En effet, rapprocher le programme le plus près possible des citoyens constitue le moyen le plus sûr de s'assurer, d'une part, des

améliorations nécessaires, notamment dans la promotion des droits humains et la gestion des ressources localement disponibles et, d'autre part, de faire converger, à travers une large participation, les efforts et investissements pour aboutir à plus d'équité et de justice sociale et, en même temps, mieux appréhender le développement local.

Enfin, le programme permettra au PNUD de mettre l'accent sur les questions transversales telles que les droits de l'homme, la promotion de l'égalité des sexes, le renforcement des capacités, comme moyens d'accélérer le développement humain et de faciliter la réalisation des OMD.

VI – COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le programme d'appui à la gouvernance contribuera à 7 principaux effets du plan d'action du programme de pays CPAP 2009-2013 qui concourent à l'atteinte des OMD (1; 3 ; 6 ; 7 ; 8). Ces effets sont :

- les processus électoraux sont participatifs et démocratiques ;
- les processus de décentralisation et de développement local sont plus effectifs ;
- l'administration publique est plus efficace, transparente et responsable ;
- les institutions démocratiques (législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garant du respect des droits fondamentaux ;
- l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes sont pris en compte dans les politiques et programmes nationaux et locaux ;
- les activités du secteur privé sont redynamisées et la relance économique est effective ;
- l'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion nationale sont améliorés.

Ce Programme d'appui à la gouvernance s'articule autour des 6 composantes suivantes :

- (i) Amélioration de la gouvernance administrative ; (ii) Promotion de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale ; (iii) Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne ; (iv) Amélioration de la gouvernance économique et promotion du secteur privé ; (v) Renforcement de la gouvernance judiciaire, droits humains, sécurité et prévention des conflits; (vi) Amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux.

Composante 1 : Amélioration de la gouvernance administrative.

L'objectif premier poursuivi dans cette composante est de disposer d'une administration publique efficace, transparente et responsable, en renforçant le cadre général d'exercice de l'autorité de l'Etat, par la mise en place de mécanismes institutionnels et opérationnels de gestion des affaires publiques, notamment au niveau de l'organisation administrative et de la gestion des ressources humaines de l'Etat. A cet égard, il s'agira :

En matière de réforme administrative de :

- renforcer la communication institutionnelle, en donnant au Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), les capacités et les moyens d'informer et de communiquer avec les usagers de l'administration publique ;
- assurer la publication régulière et la diffusion à grande échelle des textes législatifs et réglementaires (Journal Officiel, notamment) ;
- réaliser des études en vue de la simplification des procédures et méthodes du travail administratif ;

- créer ou renforcer les systèmes de contrôle et d'évaluation de la gestion des affaires publiques.

En matière de valorisation des ressources humaines de :

- appuyer l'exercice d'évaluation des besoins en renforcement des capacités ;
- assurer l'adéquation profils/postes, ne serait-ce qu'au niveau des emplois supérieurs, notamment par une publication régulière des vacances de postes et la mise en compétition des candidats ;
- identifier les besoins de perfectionnement des agents publics, appuyer l'élaboration de programmes appropriés de renforcement de capacités et aider à les mettre en œuvre ;
- appuyer l'élaboration d'un plan global de formation des ressources humaines de l'administration en synergie avec le SNGRC à travers la mise à disposition des différentes structures et institutions d'outils méthodologiques et guides de procédures et de gestion de la performance, ainsi qu'un accompagnement par de l'appui-conseil ;

Le second objectif de cette composante est d'appuyer, par-delà la planification stratégique, une réflexion prospective devant aboutir à une vision nationale partagée (« Côte d'Ivoire 2040 ») qui sera traduite et opérationnalisée dans les programmes de développement du pays. A cet égard, le PNUD appuiera la réalisation d'études nationales, thématiques et/ou sectorielles de perspectives à long terme.

Enfin, un appui au Ministère des Affaires Etrangères et au Ministère chargé du Plan et du Développement permettra de rationaliser la coordination de l'aide publique au développement, conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris. Cet appui inclura le renforcement des capacités des structures et agents concernés.

Composante 2 : Promotion de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale.

Dans ce volet, la contribution du PNUD s'articulera autour de l'appui au processus électoral, au renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale qui sera issue des prochaines élections législatives, ainsi que de celles des acteurs non étatiques de promotion/consolidation de la démocratie.

Cette composante devra contribuer ainsi à :

En ce qui concerne le processus électoral

- rendre les processus électoraux plus démocratiques et participatifs ;
- renforcer les capacités des membres de la Commission électorale indépendante et de ses démembrés ;
- mettre en place un organe permanent de gestion électorale, pour assurer la pérennisation des actions relatives au cycle électoral (révision des listes électorales, formation, conservation des équipements et archives,...) ;
- former les OSC, en particulier les groupements de jeunes et de femmes, sur les enjeux et les règles du processus électoral.

En ce qui concerne l'appui au Parlement

- renforcer, à court terme, les capacités du personnel administratif de l'Assemblée Nationale ;

- appuyer la restauration des archives, afin de sauvegarder la « mémoire institutionnelle » de l'Assemblée Nationale ;
- renforcer les capacités des Députés, après les prochaines élections législatives y compris par le biais d'échanges d'expériences, d'actions de formation, et/ou des cycles thématiques de sensibilisation et d'information.

En matière de cohésion sociale

- sensibiliser les populations aux principes et règles de la démocratie, notamment à la tolérance, à l'acceptation de la diversité des cultes et à la laïcité de l'Etat, pour créer les conditions d'une véritable réconciliation nationale. Dans une première phase, les actions entreprises se feront pour la plupart à travers le Programme d'Appui à la Sortie de Crise. Dans la seconde phase, elles se feront à travers le présent programme ;
- restaurer la cohésion sociale, en luttant notamment contre toutes les formes d'exclusion, notamment le népotisme et le tribalisme ;
- renforcer les capacités des autorités locales y compris les autorités traditionnelles coutumières, des OSC et des médias pour leur permettre de jouer un rôle dans les actions d'IEC en matière de citoyenneté (valorisation, communication, sensibilisation, vulgarisation initiées dans le sens de la cohésion nationale) ;
- promouvoir la participation et la représentativité des femmes dans les institutions nationales et locales, ainsi que dans les instances de décision.

Composante 3 : Renforcement de la gouvernance locale et de la participation citoyenne.

Cette composante vise à restaurer les fondements du développement durable, en renforçant le cadre institutionnel d'intervention au niveau des collectivités territoriales et en améliorant les processus et outils de décentralisation et de gouvernance locale, ainsi que la participation citoyenne.

La contribution du PNUD dans ce secteur s'articulera ainsi autour de l'appui à la consolidation du processus de décentralisation et au développement de la planification locale participative, par :

- le renforcement du cadre institutionnel, notamment l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires régissant les collectivités territoriales, et l'appui à la prise de textes d'application ;
- l'appui à l'ADDICI et à l'UVICOCI, pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle (notamment dans l'élaboration et l'opérationnalisation d'une politique nationale de coopération décentralisée) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et mécanismes de planification/budgétisation à la base en appui au développement local ;
- l'appui aux collectivités locales à suivre les questions relatives au foncier rural ;
- le renforcement de la participation citoyenne à la prise de décision au niveau local des organisations de la société civile en général et des médias en particulier afin de promouvoir l'obligation de rendre compte des élus vis-à-vis des populations et favoriser la transparence dans la gestion des ressources locales ;

- le renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités locales, notamment en matière de processus multi-acteurs et de redevabilité ;
- la contribution au renforcement des capacités des organisations de la société civile traitant des questions de Genre ;
- l'appui à l'évaluation et à la réorientation du programme d'appui au développement local intégrant le genre (PAPICS).

Composante 4 : Amélioration de la gouvernance économique et promotion du secteur privé.

Dans ce secteur, le PNUD a pris le parti de laisser à d'autres partenaires le leadership dans les actions d'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques et au renforcement des capacités de formulation des politiques économiques (BM/FMI, BAD et UE, notamment). Cependant, il reste entendu que le PNUD veillera aux interrelations entre politique économique et sociale, planification stratégique et performance du développement. Les principales actions envisagées par le PNUD touchent à l'appui au DSRP en tant qu'instrument d'accélération de l'atteinte des OMDs (Voir PARP). S'agissant des appuis en faveur du secteur privé, ils viseront à :

- contribuer à l'amélioration du cadre et des modalités de concertation secteur public/secteur privé au niveau local ;
- contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur privé, en particulier des PME/PMI, notamment par des actions concertées sur les coûts des facteurs et leur mise à niveau ;
- appuyer la mise en place d'une démarche qualité au sein des Entreprises nationales ;
- soutenir l'étude de mécanismes de promotion de la création et du développement d'entreprises, ainsi que d'amélioration de l'accès à l'emploi;
- actualiser l'étude sur les mécanismes et modalités de réhabilitation des outils de production des entreprises et appuyer la mise en œuvre de ses recommandations ;

En partenariat avec la Direction Générale du Plan,

- réaliser une étude d'impacts des chocs internes et externes sur les filières pourvoyeuses de main d'œuvre.
- réaliser une étude sur les incidences réelles, pour les entreprises, de la libéralisation des échanges dans le cadre des Accords de Partenariat Economique (APE) ;
- renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs à la création et à la gestion des entreprises ;
- appuyer l'initiative Global Compact Côte d'Ivoire à exercer pleinement son mandat.

Par ailleurs, en vue d'appuyer la mise en œuvre des réformes économiques, initiées par le Gouvernement en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale, le PNUD fournira une assistance en termes de renforcement de capacité. Les Directions du Budget et du Trésor seront les principales bénéficiaires de ces appuis, qui aideront à une gestion efficace des ressources tant internes qu'extérieures, notamment l'aide des partenaires.

Composante 5 : Renforcement de la gouvernance judiciaire, droits humains, sécurité et prévention des conflits.

Cette composante vise à renforcer le système judiciaire, en collaboration/concertation avec l'ONUCI et d'autres partenaires au développement (Union Européenne, Banque Mondiale, Allemagne et France, notamment), dans le cadre d'une plateforme commune permettant une répartition judicieuse des appuis respectifs, et à assurer les conditions de renforcement de l'Etat de droit, de restauration de la sécurité urbaine et de prévention des conflits. Il s'agira de :

En matière de réforme du système judiciaire et pénitentiaire

- renforcer les capacités du « collège pédagogique » de l'Institut de Formation Judiciaire, par des actions de formation de formateurs et la mise à disposition de matériels didactiques et pédagogiques ;
- appuyer la réflexion sur une réforme du système pénal devant permettre de mettre fin aux détentions préventives abusivement longues, en allégeant ainsi les cours et tribunaux et en désengorgeant les prisons ;
- assurer l'assistance judiciaire des personnes démunies par des avocats, en contrepartie d'une aide à leur installation ou leur redéploiement dans les régions ;
- appuyer le renforcement, au niveau du Ministère de la Justice, de l'Inspection des Services Judiciaires et Pénitentiaires, pour un contrôle du bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- appuyer l'informatisation des greffes et la mise en place d'un réseau informatique de la chaîne pénale ;
- renforcer la lutte contre la corruption, la concussion et l'impunité ;
- assurer l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire des affaires ;
- et à moyen terme, appuyer l'organisation des états généraux de la Justice, pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale de réforme de la Justice.

En matière de promotion/protection des droits de l'Homme

- sensibiliser les populations à la culture de la bonne gouvernance, à travers des actions d'IEC ;
- former les personnels des services de sécurité et de police aux principes républicains et de l'Etat de droit, ainsi qu'à la culture démocratique, afin de lutter contre le « racket » ;
- appuyer des activités préventives et de sensibilisation, à travers des manifestations sportives, ludiques et culturelles, afin de contribuer à adoucir les mœurs et comportements ;
- améliorer les dispositifs en place pour faciliter et garantir l'application des lois dans le respect du genre ;
- appuyer la Cellule Genre du Ministère de la Justice en matière de plaidoyer et de révision des textes de lois discriminatoires à l'égard des femmes pour les harmoniser avec les instruments internationaux et vulgariser les nouveaux textes ;
- Promouvoir les droits de l'homme en appuyant la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire.

En matière de sécurité

- contribuer à l'amélioration de la sécurité urbaine en élargissant à d'autres communes, au-delà de l'expérience pilote d'Agou et d'Oumé, les actions d'appui à la sécurité

urbaine en cours dans le district d'Abidjan (microprojets, apprentissages, activités préventives de campagnes de sensibilisation, appui aux structures communautaires,...) et surtout, bonifier les expertises et le partage d'expériences, l'assistance technique, les pratiques et leur diffusion et la coopération internationale ;

- lutter contre la prolifération des armes légères, en appuyant notamment le fonctionnement de la Commission nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (CNLCPCAL) et des OSC et réseaux impliqués dans ce domaine, ainsi que la mise en œuvre dans le pays des actions de l'ECOWAS Commission on Small Arms Proliferation (ECOSAP).

En matière de prévention et gestion des conflits

- mettre en place des mécanismes concertés de veille et d'alerte des crises et conflits ;
- assurer l'actualisation et le suivi réguliers des plans d'actions locaux de prévention fixant les priorités en matière de sécurité ;
- améliorer les capacités nationales et locales de prévention et de gestion des conflits.

Composante 6 : Amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux

Dans ce secteur, le PNUD entend appuyer prioritairement deux des quatre axes d'intervention du plan d'action 2009-2013 de la Direction de l'Égalité et de la promotion du Genre, du Ministère de la famille de la femme et des affaires sociales, à savoir : (i) Genre gouvernance et droits humains, et (ii) Genre, cadrage macro-économique, et analyse budgétaire.

De manière plus spécifique, il s'agira de :

- renforcer les capacités institutionnelles des instances et mécanisme de promotion du genre ;
- appuyer le plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 et élaborer de nouvelles mesures de plaidoyer et de coercition contre l'impunité.

Les composantes du Programme d'appui à la gouvernance pourront être réaménagées en cas de besoin, par le Comité Technique Thématique de Pilotage.

VII - CIBLES ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

Afin que la synergie d'actions bénéficie à toutes les couches de la population, en respectant l'égalité de genre et les droits de l'homme, le programme vise à toucher en particulier les cibles et bénéficiaires suivants :

- les membres des institutions d'Etat (CEI, Assemblée Nationale, SGG) ;
- les agents de l'Administration publique à travers les ministères concernés, (MFPE, MJ, MAE ; MEMPD, MFFAS, MI, MIPSP) et organismes (SNGRC, CNDHCI, CNLCPCAL, CICG) ;
- les organisations du secteur privé ;
- les organisations de la société civile ;
- les faïtières des collectivités locales et décentralisées : ADDCI, UVICOCI et leurs membres ;
- les élus locaux (conseillers généraux et municipaux) ;
- les organisations de promotion des femmes ;
- les membres et les institutions de l'appareil judiciaire ;

- les membres et les institutions de l'appareil sécuritaire.

VIII – FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le coût global du Programme d'appui à la Gouvernance est évalué à 83,880 millions de dollars US, dont 46,650 millions de dollars mobilisés pour les élections.

Le financement du Programme est conjointement assuré par le PNUD, le Gouvernement de Côte d'Ivoire et les partenaires au développement bi et multilatéraux.

L'appui financier du PNUD au Programme est de 15,580 millions de dollars US, dont 14,080 millions de dollars pour le financement des activités et 1,5 million de dollars pour l'administration du Programme. Les charges d'équipement et de fonctionnement courant du dispositif de gestion sont financées par le PNUD sur les ressources prévues à cet effet.

En plus des efforts réalisés dans le cadre du fonds commun d'appui au processus électoral (basket fund), la **contrepartie du Gouvernement** au financement du Programme est de 500 000 USD. Ainsi, chaque année, une enveloppe budgétaire de 100 000 USD sera allouée au Programme sur les ressources du Trésor public, dans le cadre du Programme d'investissement Public (PIP). Elle portera sur (i) la mise à disposition de locaux pour l'hébergement du siège de la CGAE et (ii) la contribution aux charges d'aménagement des locaux et de fonctionnement de la Cellule d'exécution, notamment les frais liés aux activités de coordination et de suivi évaluation du Programme.

Les ressources complémentaires, évaluées à 21,150 millions de dollars US sont à rechercher auprès des autres partenaires au développement. Dans cette perspective, compte tenu de l'ampleur des besoins, la mobilisation des ressources financières additionnelles sera indispensable pour la pleine réalisation du programme. A cet effet, une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée, adoptée et mise en œuvre par la partie nationale, appuyée par le PNUD.

IX – MECANISME D'ASSURANCE QUALITE ET GESTION DU PROGRAMME

8.1. Assurance et contrôle de qualité

La mise en œuvre du Programme pour la réalisation des objectifs attendus nécessite la contribution et la mobilisation de toutes les parties prenantes, aussi bien les Conseillers au Programme concernés par des composantes du Programme d'Appui à la Gouvernance, l'équipe de mise en œuvre des activités opérationnelles, les Collectivités décentralisées, les cibles et bénéficiaires (les institutions, les ministères, les OSC, les élus locaux, les membres des institutions de l'appareil judiciaire, etc.).

La fonction d'assurance comprend le suivi des actions de gestion et le suivi des étapes clés. Ainsi des visites de terrain, les rencontres avec les bénéficiaires et les contractants, la gestion des processus d'évaluation et d'audit font partie intégrante de cette action d'assurance de qualité qui sera dévolue au PNUD et à ses démembrements sur le terrain.

8.2. Gestion du Programme

Les fonctions d'assurance et de mise en œuvre sont des fonctions distinctes mais complémentaires qu'il convient de préciser pour une plus grande efficacité. En vue d'offrir les garanties de transparence, et d'objectivité, ces deux fonctions seront assurées par des entités séparées.

La gestion du programme, vise à (i) coordonner de manière flexible, les interventions du Programme en veillant à l'atteinte des résultats escomptés et en assurant la cohérence avec le CPAP 2009-2013, (ii) assurer une gestion financière efficace et transparente des ressources, (iii) promouvoir l'amélioration continue des approches et méthodes d'intervention

des différents acteurs et (iv) accompagner les processus participatifs de suivi et d'évaluation en contribuant au dialogue sur les politiques de bonne gouvernance.

8.3. Suivi et Evaluation

Etant donné l'ancrage du programme au CPAP et au DSRP, le système de suivi-évaluation s'intégrera au cadre global du CPAP. Le système de suivi-évaluation et reporting sera basé sur une gestion axée sur les résultats (GAR) et conforme aux normes et standards du PNUD. A cet effet, au démarrage du programme, un plan de suivi et évaluation consolidé des activités de l'effet gouvernance sera élaboré et décliné par composantes pour la période. Il importe que le dispositif de suivi se fasse à partir de la situation de départ, telle qu'évaluée dans les régions, et que le cadre de résultats stratégiques donne clairement des indicateurs réalistes et définis dans le temps.

Les résultats seront appréciés par un suivi rapproché, à travers des missions et visites de terrain, de l'utilisation efficiente des ressources, des effets engendrés et des impacts sur les différents secteurs visés, ainsi que sur les cibles et publics bénéficiaires.

Par ailleurs, des rapports d'avancement trimestriels seront élaborés par les responsables des structures-cibles.

X – MODALITE ET ARRANGEMENT DE GESTION

La durée du programme sera de cinq (5) ans. Afin de favoriser l'appropriation nationale et la pérennité des résultats du programme et comme préconisé par le PNUD, celui-ci sera mis en œuvre selon la procédure de l'exécution nationale (NEX). En fonction de leurs avantages comparatifs, les agences du SNU et/ou le Bureau du PNUD pourront également se voir confier, en cas de besoin, la mise en œuvre de certaines activités.

Compte-tenu des impératifs de gestion mentionnés au point 8.2, la structure de gestion proposée pour le programme, découlant du dispositif mis en place pour l'opérationnalisation du CPAP 2009-2013 du PNUD en Côte d'Ivoire, est la suivante :

- **Le Comité Technique Thématique de Pilotage de l'effet Gouvernance** est l'organe national de supervision du Programme. Ce comité national de supervision a pour rôle, à titre principal, de veiller au respect des orientations stratégiques pour la mise en œuvre des composantes, valider les plans de travail et les rapports annuels d'activités pour les différentes composantes. Il est composé des représentants des Ministres chargés de l'Intérieur, de la Justice, de la Fonction Publique et de l'Emploi, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, de l'Economie et des Finances, des Affaires Etrangères ; de la Communication, de la Femme de la Famille et des Affaires Sociales, du Secrétaire National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités, du Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, du Secrétaire Général du Gouvernement, du représentant de la Commission Electorale Indépendante, des représentants du secteur privé notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises et l'APEX-CI, des représentants de la société civile, des Présidents de l'UVICOCI et de l'ADDICI et du Directeur-Pays du PNUD. Il se réunira sur une base annuelle. Les autres bailleurs ou partenaires au développement qui contribueront au financement du programme participeront d'office au comité national de supervision. Le Ministère chargé du Plan et du Développement assure la présidence du comité national de supervision. Les délibérations du comité national de supervision s'imposent au Directeur National du programme.

- **La Direction Nationale du Programme** : elle est assurée par le Secrétaire National

à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC), en raison de son mandat et de sa vocation interministérielle. Le SNGRC assurera donc le leadership institutionnel pour la mise en œuvre du programme et à ce titre travaillera sur la base d'un plan de travail (AWP) cosigné avec le PNUD. Il s'emploiera à cet égard, à faciliter sa mise en œuvre, en veillant à la supervision administrative, technique et budgétaire des activités identifiées dans le document de projet, ainsi qu'à la cohérence d'ensemble avec les autres institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du programme. Il établira les partenariats nécessaires pour la conduite à bonnes fins du programme, dont il est le premier responsable opérationnel pour la partie nationale, et représentera le programme aux réunions du Comité Technique de suivi du programme, lors des revues.

- **La Cellule de gestion et d'appui à l'exécution (CGAE) :** elle est l'organe opérationnel du programme. Dirigée par un coordonnateur national (CN), appuyé par un personnel de soutien composé d'un expert ; d'une assistante de gestion ; de consultants à la demande et d'un chauffeur avec un véhicule affecté. La CGAE est responsable de la coordination technique du Programme, de la mise en œuvre des activités, ainsi que de la gestion administrative et financière et du reporting. Le coordonnateur national est placé sous l'autorité du Directeur National à qui il rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités et de la gestion administrative et financière du Programme.

Pour la mise en œuvre des activités, la CGAE s'appuie sur un réseau de points focaux composé de personnes désignées par les structures qui ont la responsabilité de la conduite opérationnelle des activités des différentes composantes. Les points focaux constituent les interlocuteurs du Coordonnateur national dans la mise en œuvre des composantes du Programme.

- **Les Groupes Thématiques Spécialisés (GTS) :** compte tenu de la diversité des bénéficiaires et partenaires techniques, la mise en œuvre de chaque composante est placée sous la supervision d'un Groupe Thématique Spécialisé. Ils auront pour principale mission le suivi de la mise en œuvre des actions planifiées au niveau de chaque composante. Ces GTS feront des propositions de recommandations en cohérence avec les orientations générales définies par le programme. Ces recommandations seront adressées au comité national de supervision du programme par le truchement du Directeur National/SNGRC. Les GTS sont composés par les points focaux et les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des composantes.
- **Les structures responsables de la mise en œuvre des composantes :** pour chaque composante ou groupe de composantes, une structure sera désignée pour coordonner la mise en œuvre en collaboration avec la Cellule de Gestion et d'Appui à l'Exécution. Ainsi, pour la conduite opérationnelle des activités de la composante ou groupe de composante, la structure responsable désigne un point focal qui la représente au sein du Groupe Thématique Spécialisé (GTS). Les points focaux bénéficient d'un appui du Programme pour la conduite des missions qui leur sont confiées.
- **La Cellule de suivi-évaluation :** le suivi-évaluation du Programme d'Appui à la Gouvernance est confié à la Direction de la Coordination, du Contrôle et de l'Évaluation du Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, dont les attributions correspondent à cette responsabilité dans le CPAP. Cette Direction assurera le contrôle qualité du Programme, conjointement avec le PNUD.

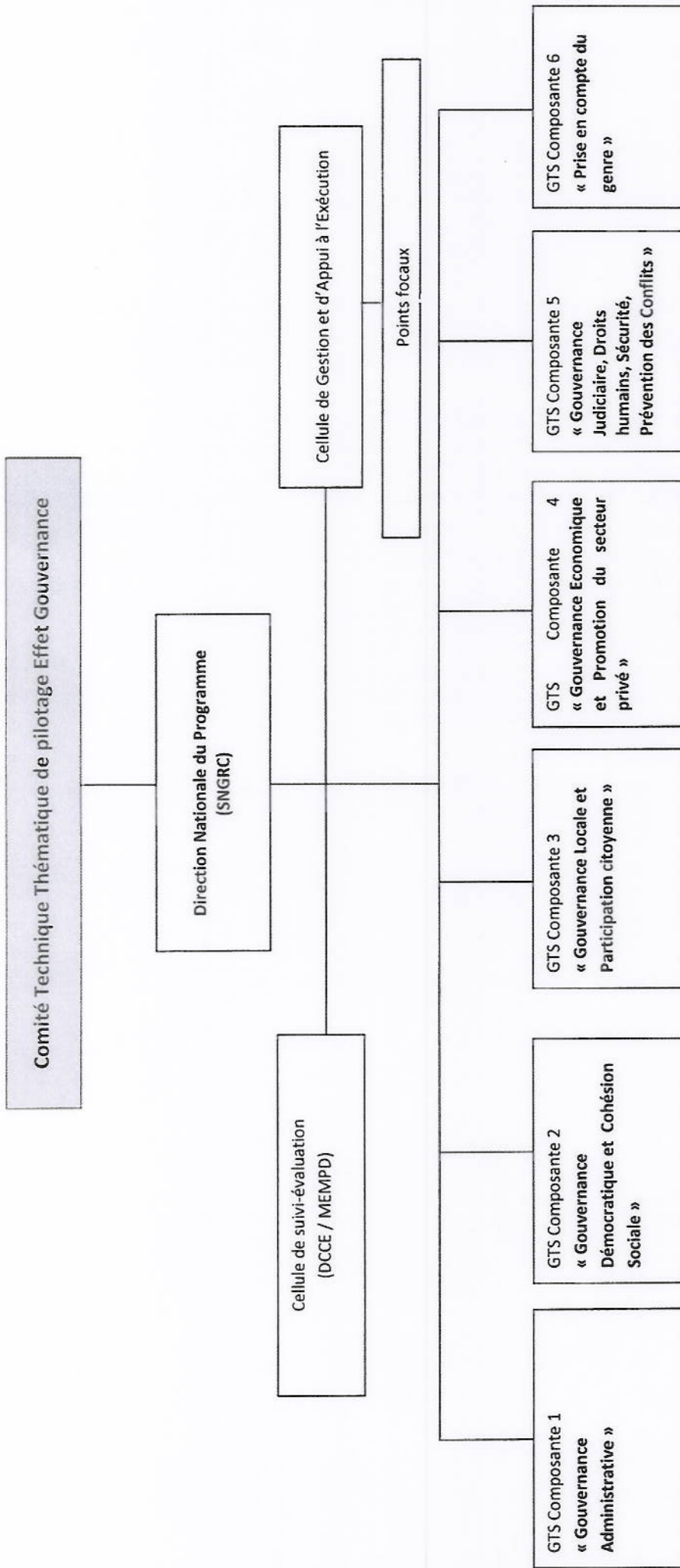
S'agissant des actions de renforcement des capacités, en raison de leur caractère transversal, et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de bonne

gouvernance, le SNGRC interviendra chaque fois que de besoin du fait de son mandat et en sa qualité « de mémoire institutionnelle », pour faire bénéficier les membres du Comité national de supervision ou des Groupe Thématiques Spécialisés (GTS) de son expertise et de son expérience.

En outre, la communication entre les parties prenantes du programme dans le cadre de la mise en œuvre des composantes et également avec les autres acteurs extérieurs par des actions efficaces de visibilité inscrites dans la stratégie de communication qui sera élaborée pour le programme, constituera un pilier important dans la diffusion des bonnes pratiques et la mobilisation des ressources.

Le dispositif de pilotage, d'exécution, de gestion et de suivi du programme figure dans le schéma ci-dessous.

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME



Rima

XI – ANALYSE DES RISQUES

Les avancées enregistrées dans le cadre des efforts de sortie de crise ne doivent pas occulter la fragilité de la situation que connaît le pays. Dans un tel contexte et au-delà de l'organisation de l'élection présidentielle prévue pour le 29 novembre 2009, des problèmes demeurent, liés à la fragilité du contexte politique, à la faible lisibilité sociale et à la vulnérabilité des populations (identification/recensement des personnes, désarmement/démobilisation, risques pré et post électoraux, renchérissement du coût de la vie, questions relatives au foncier rural, catastrophes naturelles, émeutes, etc.). En effet, si l'APO a fait naître l'espoir de voir la crise ivoirienne toucher à sa fin, sa mise en œuvre ne se réalise que très progressivement. La possibilité d'un retour à la violence n'est pas à exclure étant donné les difficultés à mener à bien le désarmement efficace des forces armées et milices, les attermoiements sur la finalisation du processus électoral, ainsi que la réalisation effective du redéploiement de l'administration couplée avec la restauration de l'unicité des caisses.

Autant de défis à relever pour envisager réellement une sortie de crise effective par le biais d'élections crédibles qui pourraient permettre de renouer avec le processus de développement durable. Une autre menace à la stabilité en Côte d'Ivoire pourrait venir de tensions entre d'une part, une population dont les conditions économiques et financières se sont progressivement détériorées, et une minorité qui, dans les deux camps s'est enrichie grâce à la situation de ni guerre ni paix. S'ils n'étaient pas suffisamment pris en compte, ces problèmes pourraient constituer des obstacles majeurs à la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, d'autres formes de risques, plus spécifiquement inhérentes à la mise en place et à l'exécution du programme, pourraient contrarier sa mise en œuvre : insuffisance de mobilisation des ressources nécessaires, risques financiers, trop grande mobilité des ressources humaines, difficultés d'appropriation effective des procédures d'exécution nationale, enjeux des synergies et complémentarités, etc...

Afin d'atténuer les différents risques évoqués ci-dessus, le PNUD procédera à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions de gestion de risques, basés sur les principes directeurs en vigueur en la matière.

XII – CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'accord de base signé entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) le 3 décembre 1993 est le document servant de référence à la relation de coopération entre les deux parties.

Le présent Programme d'Appui à la Gouvernance, qui couvre la période 2009-2013, constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'accord-type d'assistance et sera exécuté conformément aux dispositions dudit accord.

Il vise à appuyer les efforts du Gouvernement en faveur de la consolidation de la paix et de la promotion de la bonne gouvernance, conformément au document de programme de coopération de pays (DPP). Par ailleurs, il concourt aux axes stratégiques suivants du DSRP (i) Axe1 : Consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens et promotion de la bonne gouvernance ; (ii) Axe4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité de genre et la protection sociale et (iii) Axe5 : Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales.

ANNEXES

CADRE DE RESULTATS ET DES RESSOURCES

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	Total
Composante 1 : Gouvernance administrative									
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
Effet 4 CPD: L'administration publique est plus efficace, transparente et responsable.									
Produit 1.1 : L'organisation administrative est renforcée	Réalisation d'une étude diagnostic sur les lourdeurs administratives en vue de la simplification des méthodes de travail - simplification et formalisation des procédures et méthodes du travail administratif (procédures, mise en ligne des procédures, Bureaux accueil, etc.) - mise en place et/ou renforcement des systèmes de contrôle et d'évaluation de la gestion des affaires publiques.	MFPE	PNUD	0	50 000	50 000	0	0	100 000
	Renforcement des capacités opérationnelles du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)	CICG	PNUD	50 000	50 000	50 000	0	0	100 000
	Appui à la publication régulière et à la diffusion à grande échelle du J.O. avec mise en ligne	SGG	PNUD	25 000	25 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Produit 1.3 : Le suivi du respect des règles de bonne conduite et d'éthique dans la Fonction publique est assuré	Appui à la dissémination des manuels de bonne conduite ;	SNGRC	PNUD	30 000	20 000	20 000	20 000	0	70 000
	Collecte et archivage des textes pour renforcer les normes de bonne conduite et d'éthique dans la fonction publique ;	MFPE	PNUD	25 000	25 000	25 000	25 000	0	100 000
	Etude sur la consolidation des textes	MFPE / SNGRC	PNUD	25 000	25 000	25 000	25 000	0	50 000
Produit 1.4 : L'adéquation profils/postes des agents est réalisée	Appui à la réalisation de l'adéquation profils/postes par la publication régulière des vacances de postes et la mise en compétition des candidats.	MFPE	PNUD	80 000	80 000	30 000	0	0	110 000
		PNUD	PNUD	0	80 000	30 000	0	0	110 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	Total
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
Produit 1.5 : Les citoyens et les acteurs de développement sont mieux informés sur l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire	Renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités	SNGRC	PNUD	100 000	150 000	100 000	50 000	50 000	450 000
	Appui à l'élaboration et à la diffusion du Rapport Annuel sur la gouvernance en Côte d'Ivoire	SNGRC	PNUD	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
Produit 1.6 : Le perfectionnement des agents publics est effectif	Appui à l'identification des besoins de renforcement de capacité dans les domaines prioritaires d'intervention du PNUD	MFPE / SNGRC	PNUD	20 000	50 000				70 000
	Formation des agents des structures de formation à l'exercice d'évaluation des besoins en renforcement de capacités	SNGRC	PNUD		50 000	30 000	20 000		100 000
	Appui à l'identification des besoins en perfectionnement des agents publics et à l'élaboration des plans de formation ;	MFPE/SNGRC	PNUD	50 000					50 000
	Appui aux actions de formation des agents publics (Administration centrale, administration décentralisée et collectivités décentralisées,	MFPE / MI /SNGRC	PNUD	100 000	200 000	200 000			500 000
	Appui à la réflexion prospective devant aboutir à une vision nationale partagée (« Côte d'Ivoire 2040 ») ;	MEMPD	PNUD	50 000	100 000				150 000
Produit 1.7 : Des études prospectives sont réalisées et font l'objet d'un début d'opérationnalisation dans les programmes de développement	Appui au renforcement des capacités du bureau national de la prospective et des services de planification des ministères sur les outils d'analyse prospective	MEMPD / SNGRC	PNUD		50 000				50 000
	Appui à l'élaboration du plan national de développement adressé à l'étude prospective CI-2040	MEMPD	PNUD			100 000			100 000
	Appui à la réalisation d'études nationales, thématiques et/ou sectorielles de perspectives à long terme.	MEMPD		50 000	150 000	50 000	50 000	0	400 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)							Total	
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013			
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance											
	Appui à l'amélioration des outils de coordination de l'aide publique au développement	MEMPD	PNUD		20 000	30 000					50 000
	Renforcement des capacités de coordination des agents concernés (Formation sur la Gestion Axée sur les Résultats, etc.)	MEMPD/MEF	PNUD		30 000	30 000		30 000			90 000
	Appui au renforcement des capacités institutionnelles du Ministère des Affaires Étrangères	MAE	PNUD		25 000	25 000		25 000			75 000
	Appui au suivi des migrations	MAE/MEMPD	PNUD		25 000	25 000		25 000			75 000
	Renforcement du partenariat stratégique et suivi de la déclaration de Paris	MEMPD	PNUD		25 000	25 000		25 000			75 000
	Renforcement des capacités des gestionnaires des Directions du Budget et du Trésor	MEF	PNUD	50 000	50 000						100 000
				50 000	175 000	135 000	105 000			0	465 000
TOTAL COMPOSANTE1:			PNUD	455 000	1 120 000	925 000	405 000	160 000			3 065 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)							Total	
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013			
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance											
Composante 2 : Gouvernance démocratique et cohésion sociale											
Effet 1 CPD: Les processus électoraux sont plus démocratiques et participatifs.											
Effet 5 CPD: Les institutions démocratiques (aux niveaux législatif,..... (et) médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux.											
Produit 2.1 : Les ressources humaines devant appuyer le cycle électoral sont mobilisées et renforcées	Renforcement des capacités des membres de la Commission électorale indépendante et de ses délégués	CEI / PNUD	PNUD	200 000							200 000
	Actions de formation des OSC, en particulier les groupements de jeunes et de femmes, en matière électorale	OSC	AUTRE	350 000	350 000						700 000
	Assistance technique pour l'appui aux commissions électorales	CEI / PNUD	PNUD	100 000	100 000	100 000					300 000
			AUTRE	45 000 000	10 000 000	10 000 000					
				45 650 000	10 450 000	10 100 000		0	0	0	66 200 000
Produit 2.2 : Les capacités de l'A.N. sont renforcées	Renforcement, à court terme, des capacités du personnel administratif de l'AN		PNUD		60 000	30 000					90 000
	Appui à la restauration des archives de l'assemblée nationale	AN	PNUD		30 000	50 000					80 000
	Appui à la formation des Députés, à la suite des prochaines élections législatives (Elaboration guide du parlementaire, etc.)		PNUD		100 000	100 000					200 000
	Appui à l'équipement des commissions parlementaires		PNUD		30 000	20 000					50 000
			PNUD	0	220 000	200 000		0	0	0	420 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						Total
			2 009	2 010	2 011	2 012	2 013		
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
	Sensibilisation des populations aux principes et règles de la démocratie, à la tolérance, à l'acceptation de la diversité des cultes et à la laïcité de l'Etat	OSC	PNUD	50 000	30 000				130 000
	Promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre toutes les formes d'exclusion (népotisme tribalisme,...)	OSC	PNUD	30 000	20 000				80 000
Produit 2.3 : Les OSC et les citoyens sont formés aux principes démocratiques et sensibilisés à la citoyenneté	Renforcement des capacités des autorités locales, des OSC et des médias pour leur permettre de jouer un rôle dans les actions d'IEC en matière de citoyenneté (Elaboration du livret du citoyen, etc.)	OSC / ADDCI / UVICOCI	PNUD	50 000	50 000				150 000
	Promotion de la représentativité des femmes dans les institutions nationales et locales, ainsi que dans les instances de décision (Plaidoyer pour adoption de textes en faveur du genre, etc.)	MFFAS	PNUD	35 000	35 000				100 000
	Appui aux activités de valorisation, de communication, de sensibilisation et de vulgarisation des activités menées	OSC	PNUD	30 000	30 000				90 000
TOTAL COMPOSANTES:				45 845 000	10 865 000	10 460 000	0	0	67 170 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)					Total
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance								
Composante3 : Gouvernance locale et participation citoyenne								
Effet 2 CPD: La décentralisation et la gouvernance locale sont améliorées.								
Effet 3 CPD: La participation citoyenne est améliorée.								
	Renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation ; Appui à la consolidation du cadre législatif et réglementaire régissant les collectivités territoriales (harmonisation des textes législatifs et réglementaires, prise de décrets et autres textes pour rendre opérationnel le transfert de compétences)	MI MI/ADDICI / UVICOCI	PNUD	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000
Produit 3.1 : Le dispositif et les mesures d'appui au processus de décentralisation sont renforcés	Appui institutionnel à l'ADDICI et à l'UVICOCI, pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle.	ADDICI / UVICOCI	PNUD	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000
		PNUD	PNUD	150 000	150 000	0	0	300 000
	Elaboration et mise en œuvre d'outils et mécanismes de planification/budgétisation à la base (PDL) ; appui à la vulgarisation de l'expérience pilote de planification locale participative et de valorisation des potentialités des communes	MI / MEMPD	PNUD	100 000	100 000	100 000	50 000	300 000
	Suivi des questions relatives au foncier rural;	ADDICI / UVICOCI	PNUD	30 000	60 000	60 000		150 000
	Renforcement des capacités des acteurs du développement local en processus multi-acteurs et en mobilisation des ressources locales	MI / MEMPD/ADDICI / UVICOCI	PNUD	200 000	50 000	50 000	50 000	375 000
Produit 3.2 : Les capacités de planification, de programmation, de coordination et de suivi/évaluation des collectivités locales, des communautés de base et des organisations faitières (ADDICI & UVICOCI) sont renforcées	Appui à la formulation et à l'opérationnalisation du plan de renforcement des capacités des femmes élues locales ivoiriennes	UVICOCI/DSC	AUTRE	50 000	200 000	50 000		300 000
	Appui à l'évaluation et à la réorientation du programme d'appui au développement local intégrant le genre (ex PAPICS)	MINEDUC/MEM PD		500 000	200 000	200 000		900 000
	Appui au renforcement de capacités des organisations de la société civile traitant des questions de genre	MIFFAS/JUNIFEM			100 000	100 000	50 000	250 000
				780 000	710 000	560 000	150 000	2 275 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Source	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						
				2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	Total	
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance										
	Identification des besoins en renforcement des capacités des élus locaux et du personnel des collectivités;	MI / SNGRC	PNUD	50 000						50 000
Produit 3.3 : Les capacités de gestion des élus locaux (Conseillers généraux et municipaux) et du personnel local sont renforcées	Appui institutionnel pour le suivi des collectivités locales (Elaboration et diffusion de manuels à l'usage des élus locaux, etc.)	MI	PNUD	30 000	30 000	30 000				90 000
	Elaboration des programmes et exécution des actions de formation.	MI	PNUD	50 000	250 000	250 000				550 000
				130 000	280 000	280 000	0	0	0	690 000
TOTAL COMPOSANTE 3:				1 060 000	1 140 000	840 000	150 000	75 000		3 265 000

Handwritten signature and initials

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	Total
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
Composante 4 : Gouvernance économique et promotion du secteur privé									
Effet 6 CPD: La participation du secteur privé à l'économie nationale s'est accrue.									
	Appui à l'extension du cadre et des modalités de concertation secteur public/secteur privé au niveau local	CCI / MIPSP/ONUDI	PNUD	50 000	50 000	50 000			150 000
	Actualisation de l'étude sur les mécanismes et modalités de réhabilitation des outils de production des entreprises et appui à la mise en œuvre des recommandations	CCI / MIPSP/ONUDI	PNUD	50 000					50 000
	Etude sur les incidences pour les entreprises de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE)	MEF	PNUD	30 000	75 000				105 000
	Renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs et des agents des services publics à vocation économique et/ou commerciale, dans des thématiques liées à la création et à la gestion des entreprises	CCI / MIPSP/ONUDI	PNUD	50 000	50 000	50 000			200 000
	Appui à Global Compact Côte d'Ivoire	Global Compact	PNUD		25 000				25 000
	Etude d'impact des chocs internes et externes sur les filières pourvoyeuses de main d'œuvre.	MPPE/MEMPD	PNUD	30 000	50 000				80 000
	Appui au développement d'une démarche qualité au sein des PME/PMI	MIPSP/CCI			50 000	50 000			150 000
	Mise en place d'un système d'information au profit des associations professionnelles	MISP			50 000	50 000		50 000	200 000
				210 000	350 000	200 000	150 000	50 000	960 000
TOTAL COMPOSANTE 4:				210 000	350 000	200 000	150 000	50 000	960 000

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)					Total	
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012		2 013
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
Composante 5 : Gouvernance judiciaire, droits humains, sécurité et prévention des conflits									
Effet 5 CPD : Les institutions démocratiques (aux niveaux ... judiciaire et de la sécurité) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux.									
Effet 7 CPD : Les capacités nationales de prévention et de gestion des conflits sont améliorées.									
Produit 5.1 : Les capacités pédagogiques de l'Institut de Formation Judiciaire sont renforcées	Renforcement des capacités des membres du « collège pédagogique » de l'Institut de Formation Judiciaire, par des actions de formation de formateurs	MJ	PNUD	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Mise à disposition de matériels didactiques et pédagogiques	MJ	PNUD	50 000	50 000				100 000
Produit 5.2 : Les capacités institutionnelles de l'appareil judiciaire sont renforcées	Appui à la sensibilisation pour le respect des droits humains dans le cas des détentions préventives	MJ/OSC	PNUD		30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
	Etude sur les conditions d'accès à la justice et appui à la mise en place d'un système d'assistance judiciaire des personnes démunies	MJ	PNUD	50 000	100 000	100 000	100 000	100 000	450 000
	Renforcement institutionnel de l'inspection des Services Judiciaires	MJ	PNUD	20 000	30 000	30 000			80 000
	Appui à la sensibilisation sur les pratiques de bonne gouvernance	MJ/SNGRC	PNUD	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000	105 000
	Information et sensibilisation sur l'environnement juridique et judiciaire des affaires	MJ/CCI	PNUD	15 000	20 000	20 000	20 000	15 000	85 000
	Appui à la cellule genre du Ministère de la Justice afin d'assurer le plaidoyer, la révision des textes de lois discriminatoires à l'égard des femmes pour les harmoniser avec les instruments internationaux et vulgarisation des nouveaux textes	MJ	PNUD	20 000	20 000	20 000	20 000		60 000
Appui à l'organisation des Etats-Général de la Justice, pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale de réforme de la Justice	MJ	PNUD	130 000	320 000	240 000	165 000	165 000	1 020 000	

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)						Total
			2 009	2 010	2 011	2 012	2 013		
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance									
			Source						
Produit 5.3 : Les droits humains sont connus et effectivement respectés	Actions d'IEC pour sensibiliser les populations à la culture de la bonne gouvernance Formation pour les personnels des services de sécurité et de police aux principes républicains et d'Etat de droit, ainsi qu'à la culture démocratique et au respect des droits de l'homme	MJ/SNGRC/OSC MI/MJ	PNUD PNUD	30 000 50 000 80 000	50 000 100 000 150 000	20 000 100 000 120 000	0 0 0	0 0 0	100 000 250 000 350 000
Produit 5.4 : Les mécanismes de prévention des conflits sont mis en place et font l'objet d'un suivi régulier	Mise en place de mécanismes concertés de veille et d'alerte des crises et conflits	MI/ADDICI/ UVICOCI/OSC	PNUD	150 000	150 000				300 000
	Actualisation et suivi réguliers des plans d'actions locaux de prévention fixant les priorités en matière de sécurité Renforcement des capacités nationales et locales de prévention et de gestion des conflits	MI/ADDICI/ UVICOCI/OSC MI/ADDICI/ UVICOCI/OSC	PNUD PNUD	150 000 200 000 650 000	150 000 200 000 500 000				
Produit 5.5 : les capacités des communes en matière de sécurité urbaine et de lutte contre la prolifération des armes légères sont renforcées	Renforcement des capacités de prévention de l'insécurité en milieu urbain	MI/OSC/ADDICI/ UVICOCI	PNUD	300 000					300 000
	Appui à l'opérationnalisation du mécanisme et des instruments de lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes légères et de petits calibres	CNLCPAL/OSC	PNUD AUTRES	100 000 500 000	300 000 1 000 000	200 000 1 000 000	100 000		700 000 2 500 000
TOTAL COMPOSANTE 5:				2 360 000	2 870 000	1 610 000	315 000	215 000	7 370 000

[Signature]

Produits	Activités	Responsables/Partenaires	Chronogramme/Budget estimatif (US Dollar)							Total
			Source	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013		
OBJECTIF GLOBAL : Appuyer la Gouvernance										
Composante 6 : Amélioration de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes nationaux										
Effet 8 CPD : l'administration publique est plus efficace transparente et responsable										
Produit 6.1: les capacités institutionnelles des instances et mécanisme de promotion du genre sont renforcés	Etude sur la budgétisation selon le genre	MEF/MFFAS	PNUD	20 000						20 000
	Sensibilisation à la budgétisation selon le genre	MEF/MFFAS	PNUD			30 000				30 000
	Formation à la budgétisation selon le genre	MEF/MFFAS	PNUD				50 000			50 000
	Renforcement des dispositifs mis en place pour faciliter et garantir l'application des lois dans le respect du genre	MFFAS/MJ	PNUD	30 000						
Produit 6.2: le plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 est appliqué				30 000	20 000	30 000	50 000			180 000
	Formation des femmes au genre et aux droits civiques	MFFAS/MJ	PNUD	30 000	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
	Formation des femmes leaders au leadership et à la prise de décision	MFFAS/SNGRC	PNUD		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
	Appui à l'émergence et à la consolidation d'un pool d'expert nationaux en genre	MFFAS	PNUD	30 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	110 000
	Appui à la finalisation et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre	MFFAS		40 000	20 000					60 000
				100 000	90 000	60 000	60 000	60 000	60 000	370 000
TOTAL COMPOSANTE 6:			130 000	110 000	90 000	110 000	110 000	110 000	550 000	
Produit 7 : la gestion du programme d'appui à la gouvernance est effective	Mise en place et fonctionnement du dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme		PNUD	500 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 500 000
TOTAL GENERAL:			50 560 000	16 705 000	14 375 000	1 380 000	860 000	83 880 000		

Abréviations et acronymes

ADDCI	: Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire
AN	: Assemblée Nationale
APE	: Accord de Partenariat Économique
APO	: Accord Politique de Ouagadougou (mars 2007)
BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CCP	: Cadre de Consultation Permanent
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	: Commission Électorale Indépendante
CICG	: Centre d'Information et de Communication Gouvernementale
CIREJ	: Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques
CIRES	: Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CNDHCI	: Commission Nationale des Droits de l'Homme. Côte d'Ivoire
CNLPCAL	: Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petits Calibres
CNO	: Centre Nord Ouest
CPAP	: Country Program Action Plan
CPC	: Cadre Permanent de Concertation
CPD	: Country Program Document
CSCI	: Convention de la Société Civile Ivoirienne
CTTP	: Comités Techniques Thématiques de Pilotage
DGDI	: Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOSAP	: "ECOWAS Commission on Small Arms Proliferation"
ENSEA	: École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée
FAFN	: Forces Armées des Forces Nouvelles
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FMI	: Fonds Monétaire International
GTS	: Groupes Techniques Spécialisés
IEC	: Information/Education/Communication
INS	: Institut National de la Statistique
MAE	: Ministère des Affaires Étrangères
MEMPD	: Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement
MFPE	: Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi
MFFAS	: Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales
MI	: Ministère de l'Intérieur
MIDH	: Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme

MIPSP	: Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUCI	: Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Mission de maintien de la Paix)
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	: Organisation de la Société Civile
PABG-CI	: Programme d'Assistance pour une Bonne Gouvernance en Côte d'Ivoire
PAGRC	: Projet d'Appui à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
PAPICS	: Programme d'Appui au développement local intégrant le genre
PAREDD	Projet d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit et de la Démocratie
PARP	: Programme d'Appui à la réduction de la Pauvreté
PASU	: Programme d'Appui à la Sécurité Urbaine
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise/Petite et Moyenne Industrie
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
PRCMAEFP	: Projet Renforcement des Cap. des Admn. Eco, Fin. et de Planif.
SGG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SNGRC	: Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
SNU	: Système des Nations Unies
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement
UVICOCI	: Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

TABLE DES MATIERES

Résumé exécutif :	i
Produits attendus	iv
I – ANALYSE DE LA SITUATION.....	1
II - DEFIS DU PAYS.....	5
III - REPONSES DU GOUVERNEMENT	6
IV – JUSTIFICATION DU PROGRAMME	7
V – OBJECTIFS-STRATEGIE DU PROGRAMME.....	9
5.1. Objectifs du programme	9
5.2. Stratégie d'intervention du programme.....	9
VI – COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	10
VII - CIBLES ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME	15
VIII – FINANCEMENT DU PROGRAMME	16
IX – MECANISME D'ASSURANCE QUALITE ET GESTION DU PROGRAMME	16
8.1. Assurance et contrôle de qualité.....	16
8.2. Gestion du programme	16
8.3. Suivi et Evaluation	16
X – MODALITE ET ARRANGEMENT DE GESTION.....	17
XI– ANALYSE DES RISQUES	21
XII – CADRE LEGAL DE REFERENCE	21
ANNEXES.....	22
Cadre de resultats et des ressources.....	23
Abréviations et acronymes.....	35
TABLE DES MATIERES	37

